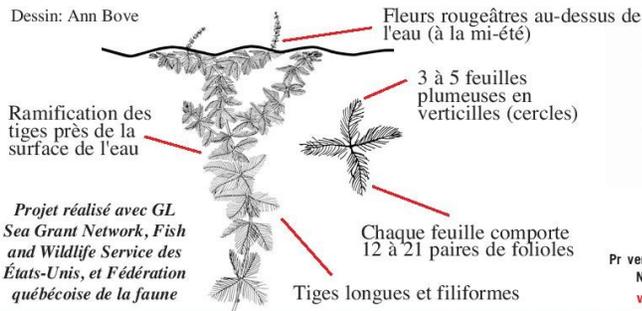


Attention à la myriophylle à épi!



Comment reconnaître la myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*)

Dessin: Ann Bove



Projet réalisé avec GL Sea Grant Network, Fish and Wildlife Service des États-Unis, et Fédération québécoise de la faune



STOPPEZ L'INVASION

Pr venez le transport d'esp ces nuisibles.
Nettoyez tout équipement utilis .
www.ProtectYourWaters.net

Caractéristiques générales

- Retrouvée en eaux peu profonde (moins de 6 mètres ou 20 pieds)
- Forme des tapis denses à des profondeurs de moins de 4,5 mètres (15 pieds)
- Souvent confondue avec une espèce indigène, la myriophylle du nord, qui a moins de paires de folioles (5-10)

Myriophylle à épi

La myriophylle à épi est une plante aquatique submergée, d'aspect plumeux. Elle forme d'épais tapis dans les zones peu profondes des lacs et des rivières de l'Amérique du Nord. Ces masses végétales peuvent interférer avec la baignade et s'empêtrer dans les hélices de moteurs hors-bord utilisés pour la pêche et la chasse aux oiseaux migrateurs. Les infestations massives de cette plante peuvent aussi diminuer la valeur des propriétés riveraines. De plus, elles sont capables de déloger les plantes aquatiques indigènes, et ainsi causer de sérieux impacts sur la faune aquatique et riveraine.

Signalée pour la première fois dans les années 1940, la myriophylle à épi a envahi la presque totalité des États américains, et au moins trois provinces canadiennes, dont le Québec. Elle peut traverser d'un plan d'eau à un autre en s'attachant aux embarcations, aux pieds des moteurs hors-bord, aux remorques et à l'équipement de pêche. Il est quasi impossible d'éradiquer cette espèce une fois qu'elle a envahi un milieu. L'aide des chasseurs et des pêcheurs est donc essentielle pour enrayer sa progression, grâce à des mesures préventives et au signalement de nouvelles apparitions de la myriophylle.

Que pouvez-vous faire?

- **Apprenez** à reconnaître la myriophylle à épi (voir le schéma à l'endos).
- **Inspectez et retirez** toute plante aquatique accrochée à votre équipement de pêche, vos moteurs hors-bord et les remorques que vous utilisez.
- **Drainez** toute l'eau de vos viviers et de vos embarcations avant de quitter le cours d'eau où vous vous trouvez.
- **Jetez** à la poubelle les appâts vivants qui ont été en contact avec l'eau.
- **Rincez** les embarcations et les équipements utilisés avec de l'eau chaude (40°C/104°F) et à haute pression, surtout si l'embarcation est restée à l'eau plus d'une journée, OU BIEN
- **Laissez** sécher votre équipement au moins 5 jours.
- **Signalez** toute nouvelle observation de cette espèce. Notez l'endroit exact et contactez votre bureau régional du ministère de l'Environnement du Québec.

AVANT TOUT, agissez de façon prudente et vous contribuerez à protéger nos richesses naturelles... et la qualité de vos activités de plein air!

©2003 University of Minnesota Sea Grant Program

